



Bruxelles, le 30.6.2021  
COM(2021) 345 final

ANNEX 1

**ANNEXE**

*de la*

**Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité  
économique et social européen et au Comité des régions**

**Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE – Vers des zones rurales plus  
fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040**

{SWD(2021) 166 final} - {SWD(2021) 167 final}

Intitulé de l'action	Date de début	Description
<b>Des zones rurales plus fortes</b>		
<b>Initiative phare: mise en place d'une plateforme de revitalisation rurale</b>	2022/2023	<p>La plateforme de revitalisation rurale sera un guichet unique permettant aux communautés rurales, aux porteurs de projets ruraux et aux autorités locales de collaborer. Elle soutiendra principalement les zones rurales touchées par la diminution et le vieillissement de la population ainsi que par le manque de perspectives économiques, grâce au partage d'informations et de bonnes pratiques sur les outils et les stratégies.</p> <p>Elle promouvra les initiatives «Leader», «Villages intelligents» et «Interreg» ainsi que les stratégies territoriales intégrées en vue de rendre les zones rurales plus attrayantes et les services accessibles à tous. Elle sera liée à l'action pilote «Small Places Matter» dans le cadre de l'agenda territorial et au projet «Smart Rural 21» visant à mettre en place des approches de villages intelligents.</p>
<b>Initiative phare: activités de recherche et d'innovation en faveur des communautés rurales</b>	2021	<p>Les activités de recherche et d'innovation soutiendront la réalisation d'innovations par et pour les communautés rurales, ainsi que la formation et l'échange de connaissances afin d'accélérer la diffusion et l'adoption de ces innovations.</p> <p>Il s'agira entre autres, au cours des deux premières années d'Horizon Europe, de la création d'un «centre d'expertise et de formation sur l'innovation rurale» ainsi que d'actions ciblant des solutions intelligentes pour des communautés rurales intelligentes, des innovations dans les zones agricoles et rurales et des innovations dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises en vue d'améliorer la santé et la sécurité au travail dans l'agriculture. L'instauration d'écosystèmes d'innovation rurale et l'analyse connexe des facteurs déclencheurs seront soutenues par la mise en place d'un forum annuel des villages de jeunes pousses (Start-up Villages) pour l'innovation rurale, reliant les acteurs de l'innovation rurale dans toute l'UE.</p>
Amélioration de la coopération dans le cadre	2021	Au cours des 30 dernières années, les communautés ont été habilitées à élaborer des stratégies locales grâce aux fonds de la PAC dans le cadre de l'approche «Leader», qui a été étendue à

des initiatives «Leader/Développement local participatif» et «Villages intelligents»		d'autres fonds grâce au «développement local participatif». L'amélioration de la coopération permettra de promouvoir ces approches, ainsi que d'autres telles que «Villages intelligents» et les communautés côtières durables, et de fournir davantage de conseils aux communautés locales, notamment en ce qui concerne l'accès au financement et la conception de ces stratégies.
Réalisation d'une étude sur l'utilisation des sols dans le cadre d'une agriculture durable	2022	La Commission réalisera une étude sur l'utilisation des sols dans le cadre d'une agriculture durable et évaluera comment elle peut encourager davantage un aménagement du territoire et un zonage optimaux.
Soutien à l'éducation, à la formation, à la jeunesse, au sport et aux activités de volontariat dans les zones rurales	2021	<p>Les nouveaux programmes «Erasmus+» et «Corps européen de solidarité» (2021-2027) toucheront davantage de personnes dans les zones rurales grâce à des mesures d'inclusion couvrant tous les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport et du volontariat, telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des mécanismes financiers spécifiques;</li> <li>• des actions de communication ciblées;</li> <li>• des formats d'activités de mobilité et de coopération plus faciles d'accès;</li> <li>• un ensemble élargi de mesures numériques (particulièrement adaptées à la coopération et aux initiatives menées aux niveaux local et régional);</li> <li>• des possibilités de formation et de coopération.</li> </ul>

## Des zones rurales connectées

<p><b>Initiative phare: Renforcer la mobilité rurale grâce</b>  <b>(1) au soutien aux municipalités rurales en matière de recensement des bonnes pratiques</b>  <b>(2) aux services de mobilité numérique multimodale</b></p>	<p>2021</p>	<p>Il est impératif d'améliorer les liaisons de transport existantes. À cette fin, il convient d'optimiser les solutions et liaisons de mobilité multimodales durables, en faisant appel à la numérisation. En s'appuyant sur son expérience des réseaux de mobilité urbaine, la Commission aidera les municipalités rurales à discuter et à trouver des solutions de mobilité. Le réseau mettra en avant des initiatives menées au niveau local que les autorités locales pourraient reproduire sur leur territoire et servira de cadre à un débat sur les questions de mobilité rurale. L'amélioration des liaisons entre les transports routiers, ferroviaires, fluviaux et aériens peut les rendre plus accessibles aux zones rurales. Les plateformes numériques devraient également être utilisées pour créer des services multimodaux d'information en temps réel, de billetterie ou de réservation, permettant aux personnes d'atteindre facilement leur destination finale par le mode de transport le plus durable.</p>
<p><b>Initiative phare: «Rural Digital Futures»</b></p>	<p>2021</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1.</b> Connectivité numérique: combler les écarts entre les zones rurales et urbaines et permettre un accès universel et abordable à la connectivité à très haut débit et à la 5G. Cet objectif sera atteint grâce à la mobilisation d'investissements du secteur privé et à l'appui public complémentaire provenant de sources nationales et européennes, notamment de la facilité pour la reprise et la résilience, des Fonds ESI et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).</li> <li><b>2.</b> Technologie numérique: l'innovation numérique et les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, la robotique, les solutions de l'internet des objets et les pôles d'innovation numérique contribuant au développement des zones rurales en mettant en œuvre les actions de la décennie numérique de l'Europe. De nouveaux programmes européens tels qu'Horizon Europe et le programme pour une Europe numérique seront mobilisés pour soutenir l'innovation et le déploiement des capacités numériques.</li> <li><b>3.</b> Personnes («capital humain»): renforcer les compétences nécessaires à la transformation numérique des zones rurales, y compris les compétences numériques et l'esprit d'entreprise. Le</li> </ol>

		<p>Fonds social européen Plus, le Feader et d'autres programmes européens contribueront à la concrétisation de cet objectif.</p> <p>4. Mesurer les progrès accomplis dans la réduction de la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales en réorganisant les indicateurs existants, notamment ceux de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques, en un indice numérique rural.</p>
Soutien du déploiement du haut débit dans les zones rurales	2022	<p>Les bureaux de compétences en matière de haut débit (BCO) sont des points de contact dans les États membres ou les régions. Ils fournissent des orientations et des conseils aux promoteurs de projets, aux investisseurs et aux utilisateurs (autorités publiques locales et régionales, citoyens, opérateurs, entreprises et toute partie prenante concernée). Un mécanisme de soutien renforcé permettra au réseau BCO d'améliorer le déploiement du haut débit en milieu rural et de faciliter les investissements.</p>
Poursuite de la promotion de la numérisation du secteur agricole grâce au renforcement des capacités (y compris en matière de compétences numériques), à la recherche et à l'innovation, et à la démonstration, y compris dans les domaines de l'internet des objets, de la robotique et de l'automatisation, ainsi que de la gestion et de l'utilisation des mégadonnées	2021	<p>La PAC et Horizon Europe continueront à soutenir la numérisation de l'agriculture par des actions de formation, de conseil et d'innovation dans le cadre de la PAC, par le financement de projets pilotes à grande échelle dans le cadre d'Horizon 2020 et par des actions de R&amp;I dans le cadre d'Horizon Europe.</p>
Mise en évidence des liens	2021	<p>Le nouveau cadre de l'UE pour la mobilité urbaine comprendra des actions spécifiques visant à</p>

entre zones urbaines et rurales dans le nouveau cadre de l'UE pour la mobilité urbaine		mieux intégrer les liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales. Cette intégration se fera par la poursuite de l'élaboration des plans de mobilité urbaine durable (PMUD), qui accorderont une attention particulière à un meilleur soutien de la connectivité entre les zones rurales, périurbaines et métropolitaines/urbaines, et ce, au moyen d'options de mobilité sûres et durables.
Amélioration de l'accessibilité des zones rurales grâce à la «stratégie Drone 2.0»	2022	Les drones peuvent non seulement rendre des services d'utilité publique (inspections et mesures sur le terrain), mais ils peuvent également améliorer l'accessibilité des zones rurales éloignées. Ils peuvent être utilisés pour la livraison de petites marchandises dans les zones rurales (petits colis, médicaments prescrits au domicile des patients, courrier, denrées alimentaires, petites pièces automobiles, etc.). La Commission européenne en tiendra compte dans sa «stratégie Drone 2.0».
<b>Des zones rurales résilientes</b>		
<b>Initiative phare: soutien en faveur des municipalités rurales dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique</b>	2022	<p><b>(1) Création d'un groupe de travail sur les zones rurales au sein de la convention des maires</b></p> <p>Un groupe de travail rural sera créé au sein de la convention des maires afin de diffuser les bonnes pratiques et d'aider les municipalités rurales à accéder aux financements de l'UE destinés à soutenir la transition verte.</p> <p><b>(2) Utilisation des fonds structurels pour financer la vague de rénovations</b></p> <p>Les États membres, les régions et les autorités locales devraient en outre saisir l'occasion de financer des investissements au moyen des instruments territoriaux du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader): investissements territoriaux intégrés (ITI), développement local participatif et Leader.</p> <p><b>(3) Prise en considération des zones rurales dans le nouveau Bauhaus européen</b></p> <p>Le nouveau Bauhaus européen, qui relie le pacte vert pour l'Europe à nos espaces de vie en adaptant les bâtiments et les espaces publics, jouera également un rôle important et sera promu à cet égard.</p>

<p><b>Initiative phare: action pour le climat dans les tourbières par des pratiques de stockage du carbone dans les sols agricoles</b></p>	<p>2021</p>	<p>Les zones rurales peuvent devenir des acteurs importants dans la lutte contre le changement climatique et la restauration de la biodiversité. À cette fin, la fourniture de services écosystémiques par les agriculteurs et les forestiers devrait bénéficier d'une plus grande reconnaissance. La restauration, la remise en eau et la conservation des zones humides et des tourbières présentent un grand potentiel en ce qui concerne les effets bénéfiques pour le climat, car elles permettent de réduire immédiatement les émissions de manière significative dans une zone relativement petite, tout en offrant plusieurs avantages connexes liés à la gestion de l'eau et à la biodiversité.</p> <p>Cette transition serait plus efficace si une approche territoriale était adoptée, en particulier dans les zones rurales abritant de vastes tourbières. Un soutien au titre du Fonds pour une transition juste pourrait être bénéfique pour ces régions. Les initiatives de stockage du carbone dans les sols agricoles pourraient constituer une source supplémentaire de revenus pour leurs agriculteurs et forestiers, en les récompensant pour la séquestration du carbone. Comme le prévoit la stratégie «De la ferme à la table», une nouvelle initiative de l'UE en faveur du stockage du carbone dans les sols agricoles promouvra ce nouveau modèle économique. La PAC, la politique de cohésion et le programme LIFE peuvent soutenir la mise en place d'initiatives pilotes de stockage du carbone dans les sols agricoles dans leurs régions. Il sera particulièrement important d'apporter des conseils judicieux aux agriculteurs et aux forestiers. Ce soutien est essentiel à la réussite des programmes de gestion environnementale des sols mettant à contribution des exploitations agricoles de toutes tailles.</p>
--	-------------	--

<p><b>Initiative phare: proposition de mission de l'Union européenne sur la santé des sols et l'alimentation</b></p>	<p>2021</p>	<p>Cette proposition de mission financée dans le cadre d'Horizon Europe vise à mettre en œuvre un ambitieux programme de recherche et d'innovation, comprenant le renforcement de l'innovation dans des «laboratoires vivants» mobilisant des parties intéressées, des citoyens, des scientifiques et d'autres acteurs (les autorités locales, par exemple) et des phares (sites avec des pratiques exemplaires), dans le but d'améliorer la santé des sols tout en prenant en considération de fortes dimensions sociales.</p> <p>La proposition de mission contribuerait à relever les défis liés aux sols dans les zones rurales, mais aussi en milieu urbain, en établissant des liens entre les pratiques rurales et urbaines. La mission mettrait également en œuvre des activités de mobilisation des citoyens et cherchera à améliorer les connaissances sur les sols. Des synergies devraient être recherchées avec la mission financée par Horizon Europe sur la santé des océans et des eaux, en vue d'améliorer la santé des systèmes hydriques de l'UE, et en particulier d'atteindre une pollution zéro.</p>
<p><b>Initiative phare: résilience sociale et femmes dans les zones rurales</b></p>	<p>2021</p>	<p>Un soutien aux femmes sera également apporté en ce qui concerne l'esprit d'entreprise et la participation à la prise de décision et aux investissements dans les services permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, tels que l'éducation et les soins de la petite enfance, ainsi que les services destinés aux personnes âgées.</p> <p>Il peut également exister des possibilités destinées à accroître la participation des femmes au marché du travail, en particulier dans l'agriculture, dans le cadre de la PAC ou des programmes et du soutien de l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET).</p> <p>La Commission continuera de soutenir les travaux des États membres visant à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des services d'éducation et de soins de qualité pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées dans les zones rurales, grâce aux investissements du Fonds social européen Plus, du Fonds européen de développement régional, du programme InvestEU et du Fonds européen agricole pour le développement rural.</p> <p>Une attention particulière sera également accordée aux personnes en situation de vulnérabilité.</p>



Analyse de la mobilité spatiale dans les zones en déclin démographique en Europe	2021	La Commission analysera les facteurs des zones en déclin démographique et des zones laissées pour compte en Europe. Elle examinera également les effets démographiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que ceux sur le marché du travail, de la mobilité de la ville vers la campagne dans les zones d'origine et d'accueil. Elle favorisera le développement rural, la durabilité et l'égalité socio-économique et formulera des recommandations stratégiques axées sur le retour des individus dans leur lieu d'origine.
Réalisation d'une étude sur les conditions de travail des travailleurs saisonniers agricoles	2022	La Commission lancera une étude sur les conditions de travail des travailleurs saisonniers dans le secteur agricole. Elle abordera la situation générale de leurs conditions de travail dans l'UE, en se concentrant sur le recensement des règles et réglementations applicables.
Prise en considération de l'inclusion et de l'intégration des personnes issues de l'immigration dans les zones rurales	2022	Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027, la Commission étudiera les possibilités de créer des partenariats ruraux afin de favoriser l'inclusion et l'intégration des migrants dans les zones rurales.
Garantie de l'égalité des chances aux enfants des zones rurales	2021	Garantir l'égalité des chances aux enfants des zones rurales en mettant en œuvre la garantie européenne pour l'enfance et en offrant aux enfants dans le besoin un accès gratuit à l'éducation et aux soins de la petite enfance, à l'enseignement et aux activités scolaires, à au moins un repas sain chaque jour d'école, aux soins de santé, ainsi qu'un accès effectif à une alimentation saine et à un logement adéquat.
Prise en considération des besoins des personnes handicapées dans les zones rurales	2021	En mettant en œuvre la nouvelle stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en collaboration avec les États membres, la Commission contribuera à améliorer l'accès à leurs droits dans les zones rurales.

## Des zones rurales prospères

<p><b>Initiative phare: l'esprit d'entreprise et l'économie sociale dans les zones rurales</b></p>	<p>2021</p>	<p>Cette initiative phare encourage le partage d'expériences et le soutien aux expériences dans l'ensemble du marché unique afin de revitaliser les zones rurales par la coopération et l'échange de bonnes pratiques et de connaissances. Une série d'actions est proposée pour permettre aux entrepreneurs industriels, aux PME et aux organisations de l'économie sociale de retourner dans les zones rurales, de les transformer et d'y prospérer:</p> <p>développement des PME dans les zones rurales en favorisant le regroupement, la mise en réseau et la coopération grâce au programme en faveur du marché unique, au programme pour la compétitivité des entreprises et pour les petites et moyennes entreprises (COSME) et au réseau Entreprise Europe;</p> <p>promotion des modèles d'entreprise de l'économie sociale dans les zones rurales grâce au plan d'action européen pour l'économie sociale;</p> <p>dynamisation du commerce de détail et des chaînes d'approvisionnement locales dans les zones rurales en améliorant, par exemple, l'interface entre les producteurs locaux et le commerce de détail et en créant des pôles alimentaires locaux;</p> <p>création d'environnements innovants et soutien à ces environnements dans les zones rurales par l'éducation et l'habilitation des futurs entrepreneurs à élaborer des modèles et des solutions sociétales ou économiques qui répondraient aux besoins des communautés locales, avec l'aide, l'expertise et les prestations de services des communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) de l'IET.</p>
<p>Poursuite de l'encouragement des États membres à accroître les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi en faveur des jeunes des zones</p>	<p>2021</p>	<p>La garantie renforcée pour la jeunesse est un engagement pris par les États membres de l'UE pour veiller à ce que tous les jeunes âgés de moins de 30 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage. Dans le cadre de cet engagement, les États membres devraient répondre aux besoins des jeunes dans les zones rurales et éloignées. Une attention particulière sera accordée à la mise à disposition d'emplois et à l'ouverture d'autres perspectives. La Commission suit la mise en œuvre de la garantie renforcée pour la jeunesse, y</p>

<p>rurales et éloignées dans le cadre de la garantie renforcée pour la jeunesse et de l'espace européen de l'éducation</p>		<p>compris l'évolution de la situation des jeunes dans les zones rurales.</p> <p>La communication de la Commission relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025 expose la vision de la Commission et prévoit une initiative importante visant à favoriser la qualité et l'inclusivité des systèmes nationaux d'éducation et de formation, ce qui aura une incidence sur les zones rurales et éloignées.</p>
<p>Promotion du développement d'une bioéconomie durable, y compris dans le cadre de la stratégie de l'UE pour les forêts et de l'initiative sur le stockage du carbone dans les sols agricoles</p>	<p>2021</p>	<p>La Commission proposera une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts comportant un certain nombre d'actions, dont celle de planter trois milliards d'arbres d'ici à 2030. Cette stratégie offrira des possibilités d'emploi et de croissance grâce aux activités de restauration des forêts, et aidera les agriculteurs et les communautés rurales à s'adapter au changement climatique, à protéger leurs cultures contre des phénomènes climatiques défavorables plus fréquents (inondations, sécheresses, canicules, etc.) et à diversifier leurs revenus. Un réseau de zones rurales et de municipalités à dominante forestière sera également mis en avant pour permettre aux zones rurales forestières de se faire entendre, en garantissant leur représentation dans des initiatives clés et en facilitant des évaluations spécifiques de la réalité et des besoins des zones forestières dans l'ensemble de l'UE.</p>
<p>Mise en évidence du rôle des organisations de producteurs (OP) dans le développement rural et renforcement du groupement de producteurs d'indications géographiques</p>	<p>2022</p>	<p>Les OP peuvent renforcer le tissu social dans les zones rurales en offrant à leurs membres un sentiment d'appartenance et en augmentant le niveau de capital social et de confiance au sein des communautés où elles sont implantées. Elles peuvent contribuer à augmenter le niveau de vie dans les zones rurales en garantissant des emplois et des moyens de subsistance. Les OP n'emploient pas seulement des personnes directement, elles aident également indirectement les producteurs à vivre de l'agriculture.</p> <p>La Commission se penchera sur le rôle des organisations de producteurs et leur contribution au développement rural lors de futurs événements afin de mettre en évidence leur contribution et de lui conférer de la visibilité.</p> <p>La Commission donnera également aux groupements de producteurs d'indications géographiques des outils supplémentaires afin qu'ils puissent renforcer encore leur position dans la chaîne</p>

		d'approvisionnement alimentaire et continuer à obtenir une rémunération équitable pour leurs produits.
<b>Mise en œuvre du plan d'action rural et gouvernance</b>		
Application du test rural, notamment aux principales propositions législatives de la Commission qui concernent les zones rurales	2022	Mécanisme permettant d'évaluer l'incidence des principales législations et initiatives sur les zones rurales.
Création d'un observatoire rural dans le but de rassembler toutes les données collectées par la Commission sur les zones rurales, y compris les statistiques officielles	2022	L'observatoire sera mis en place par l'intermédiaire d'un groupe de recherche de la Commission européenne chargé d'améliorer et de centraliser la collecte et l'analyse de données spécifiques aux zones rurales, en synergie et en complémentarité avec les initiatives pertinentes existantes telles que le Centre de connaissances sur les politiques territoriales et le Centre de connaissances sur la migration et la démographie, ainsi que le suivi et la collecte de données dans le cadre des différents instruments du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux. L'observatoire soutiendra également la diffusion de données sur les zones rurales.
Amélioration de la disponibilité des statistiques sur les zones rurales grâce: (1) à la mise à disposition de nouvelles données détaillées collectées dans le cadre de la série de recensements de la population et des logements	2021	La Commission poursuivra ses travaux en vue de renforcer la collecte et la fourniture de données statistiques sur les zones rurales. (1) Tandis que les publications de statistiques démographiques au niveau NUTS3 conformément au règlement (CE) n° 1260/1230 se poursuivront, la série de recensements de la population et des logements de 2021 fournira des informations régionales détaillées, y compris la collecte de données démographiques géoréférencées dans une grille à mailles de 1 km <sup>2</sup> dans tous les États membres pour la première fois; (2) dans l'attente des résultats de l'évaluation et de l'analyse d'impact des statistiques

<p>de 2021 à l'échelle de l'UE, diffusées au moyen du «Census Statistical Atlas» de 2021;</p> <p>(2) à l'augmentation de la disponibilité et de la qualité des statistiques officielles sur les zones rurales par la modernisation du cadre juridique régissant les statistiques démographiques;</p> <p>(3) à l'élaboration d'ensembles de données géospatiales paneuropéennes;</p> <p>(4) à la prise en considération du degré d'urbanisation</p>		<p>européennes sur la population en cours, la Commission proposera un nouveau règlement-cadre intégrant les statistiques de recensement, de démographie et de migration et étendant les exigences en matière de données vers leur détail géographique afin d'améliorer le score des statistiques pertinentes pour les zones rurales;</p> <p>(3) la Commission européenne établira une approche harmonisée de l'utilisation des systèmes d'information géospatiale, en élaborant des ensembles de données géospatiales paneuropéennes (sur les transports publics, l'éducation, les soins de santé, etc.) et en permettant la production d'un plus grand nombre de statistiques géoréférencées et d'indicateurs connexes (comme l'accessibilité des écoles, des hôpitaux, etc.).</p>
<p>Travaux en vue de la définition des zones rurales fonctionnelles</p>	<p>2022</p>	<p>La Commission européenne poursuivra les discussions avec les parties intéressées afin de définir les zones rurales fonctionnelles.</p>
<p>Proposition d'un pacte rural aux autorités nationales, régionales et locales, au titre duquel elles s'engagent à répondre aux besoins spécifiques des zones</p>	<p>2021</p>	<p>Un pacte rural est proposé aux autorités et parties intéressées nationales, régionales et locales. Ce pacte visera à répondre aux besoins ruraux non satisfaits et mettra un accent particulier sur les régions éloignées et dépeuplées, qui sont souvent les plus touchées.</p>

rurales		
Publication d'une boîte à outils sur la combinaison de fonds de l'UE pour la revitalisation des zones rurales	2022	<p>Guide fournissant des solutions opérationnelles et pratiques aux acteurs du monde rural afin qu'ils puissent tirer pleinement parti des possibilités offertes par les fonds post 2020 de l'UE. Elle fournira également des exemples pratiques d'investissements innovants combinant des sources de financement et obtenant une meilleure valeur pour le soutien. L'établissement de liens avec le soutien méthodologique aux stratégies territoriales intégrées dans le cadre de la politique de cohésion est prévu.</p>